



Recours en évaluation:

## **CAP des éducateurs du 29 avril 2010: une avancée de la direction!**

**Voici la teneur de notre position qui était sur le fond  
commune avec la FSU:**

le 29 avril se tient la CAP relative à la mobilité des agents sollicitants des postes spécifiques. L'ordre du jour présenté par l'Administration Centrale aux organisations syndicales envisage de traiter de DIX recours en évaluation pour 2008 et 2009.

La CGT-PJJ refuse de siéger sur ce point de l'ordre du jour au motif que le traitement de quelques recours à l'occasion des CAP successives ne permet pas d'avoir une réelle lisibilité sur des dysfonctionnements structurels qui iraient au-delà des recours individuels.

Envisager une relecture nationale des compte-rendus d'entretiens professionnels en dehors de toute connaissance du contexte institutionnel ne gage pas de la garantie du droit à l'équité du fonctionnaire concerné.

L'étude globale des recours en évaluation à l'occasion d'une CAP dédiée exclusivement à cet effet permettra de révéler, dans certains cas, que les recours, certes individuels, sont à envisager à la lumière de la réalité du terrain.

L'administration centrale ne peut récuser la nécessité d'être juste dans ses décisions. Comment l'être si l'étude épisodique des recours en évaluation masque des difficultés plus profondes relatées par plusieurs recours convergents??

La CGT-PJJ dénoncent également le retard flagrant de traitement des recours en évaluation en CAP. Les évaluations sont devenue le support de l'avancement des agents. Formuler un recours, c'est, lorsque l'agent s'estime lésé, exercer son droit à voir sa situation être réétudiée afin de garantir son droit à un avancement non faussé.

Etudier aujourd'hui des recours de 2008 et 2009 alors que la CAP d'avancement a déjà eu lieu en Janvier 2010, c'est se moquer de l'intérêt que portent les agents à leur déroulement de carrière.

En conséquence, la CGT-PJJ:

- demande que le traitement des recours en évaluation soit fait à l'occasion d'une CAP annuelle qui se tiendrait avant la CAP d'avancement.
- Demande à ce qu'une CAP soit réunie avant juillet 2010 pour apurer l'ensemble des recours 2008/2009. Comment envisager un entretien d'évaluation 2010 alors même que l'agent, et par voie de conséquences, le service déconcentré concerné, n'ont obtenu aucun élément sur l'état du recours de l'évaluation précédente. Qui pourrait dans ces conditions se prévaloir d'être serein?
- Refuse de siéger sur les recours présentés à la CAP du 29/04/2010 et demande le report de leur examen lors d'une CAP ultérieure et dédiée à cet effet.

### **Ce matin la DPJJ accède à cette demande:**

- Un maximum de recours en évaluation seront étudiés au mois de juin lors de la CAP de titularisation...(ceux prévus ce jours sont reportés u mois de juin).
- La direction met en place un groupe de travail sur l'avancement et les délais de recours pour réduire le décalage dans le temps et moins pénaliser les collègues.

***C'est une avancée, nous serons attentifs à la suite!!!***